
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : M Lionel GAZEAU

Date de convocation : 9 janvier 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Convention tripartite entre le Département de la Mayenne, le Syndicat départemental de traitement des déchets de Vendée (Trivalis) et l'observatoire régional de la transition énergétique et écologique (TÉO)

Modalités d'expérimentation visant à adapter l'outil vendéen de suivi de la gestion des déchets aux besoins de la Mayenne

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant qu'en octobre 2017, la commission technique de Trivalis a demandé que soit réalisé un état des lieux des déchèteries sur le département de la Vendée. Afin de répondre à ce besoin, une base de données des déchèteries « l'Observatoire des déchets de la Vendée » a été co-crée avec l'association GéoVendée permettant de réaliser des statistiques.

L'Observatoire a par la suite été développé avec des fonctionnalités supplémentaires pour répondre aux besoins de Trivalis et ses adhérents, notamment :

- Mise en place d'un module de validation des tonnages ;
- Création de tableaux de bord avec les indicateurs de suivi ;
- Amélioration de l'observatoire des déchèteries ;
- Géolocalisation des déchèteries – cartographie.

Considérant que TEO a intégré un volet d'observation sur les déchets fin 2021 et, à ce titre, entend réaliser chaque année à partir de 2024 une enquête auprès des EPCI qui ont cette compétence (environ 70 structures en Pays de la Loire). Cette enquête a déjà été réalisée tous les deux ans par un bureau d'étude piloté par l'ADEME nationale jusqu'à l'année dernière.

Considérant qu'en 2022, TEO a donc travaillé de manière coordonnée avec le bureau d'étude en charge de l'enquête pour d'une part permettre la valorisation des données, notamment dans le cadre du suivi du volet déchets du SRADDET, et d'autre part pour identifier les pistes d'amélioration sur la mise en œuvre de cette enquête.

Considérant que la Mayenne entreprend déjà la réalisation d'une synthèse annuelle des indicateurs liés à la gestion des déchets ménagers en collectant, agrégeant et analysant les données issues des EPCI. La Mayenne, en concertation avec les EPCI mayennais, souhaite optimiser la récupération de ces données et approfondir cette démarche en développant un véritable outil de suivi des déchets ménagers. Cet outil permettra une meilleure compréhension des enjeux liés à la gestion des déchets, tout en répondant aux besoins des collectivités dans le cadre notamment de leur production de rapport annuel d'activité.

Considérant les retours positifs sur l'outil en Vendée et les besoins respectifs des parties, celles-ci souhaitent tester l'utilisation de ce même outil sur un périmètre géographique élargi à savoir la Mayenne. Une ouverture à l'ensemble de la région pourra être envisagée si le retour d'expérience est également positif et que les faisabilités techniques, organisationnelles et financières sont confirmées.

Considérant qu'il est proposé que Trivalis accompagne TEO et le Département de la Mayenne dans la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un outil de suivi des déchets sur le territoire de la Mayenne comprenant la centralisation des données déchets des 9 EPCI du département qui portent la compétence collecte, tel que celui qui a été développé en Vendée.

Considérant que le partage des données dans cet outil permettra notamment de faciliter la réalisation de l'enquête menée par TEO sous le pilotage de l'ADEME nationale, le travail du Département dans son rôle de structure à compétence traitement ainsi que les études qui pourraient être menées dans le cadre

Considérant que la convention tripartite ci-jointe a pour objet de définir les modalités d'expérimentation de l'outil de suivi des déchets de la Vendée en Mayenne. Elle précise les contributions des différents partenaires et précise leur responsabilité dans le cadre de cette collaboration ayant pour but de faciliter et garantir un suivi efficace des déchets ménagers et assimilés en Pays de la Loire.

Considérant qu'en ce qui concerne, Trivalis, fort de son expérience, le syndicat s'engage à assurer pour le compte de TEO une prestation de services d'accompagnement dans le cadre du développement de l'outil de suivi des déchets sur le département de la Mayenne et de formation des utilisateurs.

Considérant que pour Trivalis cette prestation d'accompagnement répond à un objectif affiché et partagé d'intérêt général et s'inscrit à l'échelon régional, échelon retenu dans le cadre de la loi NOTRe pour la définition du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux intégré au SRADDET.

Considérant d'ailleurs que, l'article 5 des statuts de Trivalis prévoit que le syndicat peut réaliser des prestations pour le compte de toute personne non-membre, sous réserve que ces prestations demeurent accessoires.

Considérant qu'en ce qui concerne les modalités financières et les conditions de remboursement de la prestation d'accompagnement de Trivalis au développement de l'outil de suivi des déchets sur le département de la Mayenne dans le cadre d'une expérimentation menée par TEO, le prix global et forfaitaire de cette prestation est de :

TTC	= 12 860 €
HT (10%)	= 11 691 €
TVA	= 1 169 €

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la Convention tripartite entre le Département de la Mayenne, le Syndicat départemental de traitement des déchets de Vendée (Trivalis) et l'observatoire régional de la transition énergétique et écologique (TÉO). La convention jointe en annexe détail les modalités de l'expérimentation visant à adapter l'outil vendéen de suivi de la gestion des déchets aux besoins de la Mayenne.

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la Convention tripartite entre le Département de la Mayenne, le Syndicat départemental de traitement des déchets de Vendée (Trivalis) et l'observatoire régional de la transition énergétique et écologique (TÉO). La convention jointe en annexe détail les modalités de l'expérimentation visant à adapter l'outil vendéen de suivi de la gestion des déchets aux besoins de la Mayenne.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).